



Le 24 septembre 2020

PAR COURRIEL

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0281**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 30 juillet 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... j'aurais besoin de connaître l'élévation maximale de certains barrages par rapport au niveau moyen des mers. Les barrages en question sont les suivants :*

*- Beauharnois*

*- Coteau 1*

*- Coteau2*

*- Coteau3*

*- Coteau4*

*- J'ai remarqué la présence d'un autre barrage dans le secteur pouvant affecter le niveau de l'eau du fleuve (Avenue-du-Centenaire), auriez-vous aussi ces informations, et si oui, pourriez-vous me les fournir aussi. J'ai besoin de ces informations afin d'établir la limite d'inondation maximale pour une île située dans le Fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Saint-Anicet. »*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous les informations concernant l'élévation de la crête des barrages visés. Nous portons à votre attention que les niveaux indiqués ci-dessous sont basés sur l'élévation en CGVD28 / IGLD85 basée sur repère Géodésique 68L004.

Coteau 1, 2 et 3	Él. 50.81 m
Beauharnois	Él. 48.50 m

Concernant le barrage Coteau 4, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer l'information demandée car les données que nous détenons n'ont pas été validées dans notre système de référence et la production de cette information nécessiterait notamment des travaux d'extraction, des calculs et des compilations de données. En conséquence, nous invoquons l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Concernant le barrage Avenue-du-Centenaire, nous vous informons que les renseignements visés par votre demande relèvent davantage de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. En vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme, soit :

Responsable de l'accès à l'information  
Service du greffe et des affaires juridiques  
Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
61, rue Sainte-Cécile  
Salaberry-de-Valleyfield (QC) J6T 1L8  
Tél. : 450 370-4770, poste 4304  
Télec. : 450 370-4388  
[acces.information@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:acces.information@ville.valleyfield.qc.ca)

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.